

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (EN PROCEDURE D'URGENCE) N° 029/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022 TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS EQUIPEMENTS MARCHANDS DE LA VILLE DE DOUALAFINANCEMENT : BUDGET CUD – EXERCICE 2022 ET SUIVANTS

1. Objet

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des commerçants ainsi que des usagers dans la ville de Douala, Le Maire de la Ville, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la Communauté Urbaine de Douala, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation et aménagement de certains équipements marchands de la ville de Douala

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Installation du chantier ;
- Travaux toitures dalles ;
- Travaux sur toiture en tôle;
- Plateforme pour unités de climatisation;
- Travaux de bétonnage ;
- Travaux de plomberie ;

- Travaux de peintures ;
- Travaux de menuiseries ;
- Travaux d'électricités

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA**

4.Allotissement

Les travaux décrits dans le présent Appel d'Offres, feront l'objet d'un lot unique

5.Participation et origine

La participation à cet appel d'offre est ouverte aux sociétés de droit camerounais ayant réalisés des travaux similaires jusqu'à la réception définitive

6.Financement

Les travaux objets du présent appel d'offres sont financés par le budget de la Communauté Urbaine de Douala de l'exercice 2022 sur la ligne d'imputation budgétaire n°**221 100, tâche n°23070**

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous Direction de la passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5^e étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, B.P : 43 Douala, Tél/Fax : 333 42 15 09 ; Site web : www.douala.cm, dès publication du présent avis

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine / Sous-Direction de Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5^e étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, B.P : 43 Douala, Tél/Fax : 333 42 15 09 ; Site web : www.douala.cm dès

publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **160 000 (cent soixante mille) francs CFA** au titre des frais d'achat de dossier, dans le compte Spécial CAS N° 3359880001-89 ouvert à cet effet par l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP), auprès des agences de la Banque Internationale pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) des chefs-lieux des régions et des villes de Limbé et Dschang. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'Entreprise ou Groupement d'entreprises désireuses de participer à l'appel d'offre

9. Remises des offres

Chaque Offre rédigée en français et/ou en anglais et en huit (08) exemplaires dont un (01) original, six (06) copies physique et 01 copie numérique marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé à la Direction des Services Généraux et du Patrimoine/Sous-direction de la Passation des Marchés publics de la Communauté Urbaine de Douala, Sise au 1.049 Rue Pasteur, 210, Immeuble SCI Bonanjo, 5e étage, à côté de la Délégation Régionale des forêts et de la Faune, B.P. 43 Douala; Tél : 237 233 421 509 /Fax: (237) 233 426 950 au plus tard le **10/11/2022 à 12h00, heure locale** et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT (EN PROCEDURE D'URGENCE)

N°029/AONO/CUD/CIPM/2022 DU 17/10/2022

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION ET AMENAGEMENT DE CERTAINS EQUIPEMENTS MARCHANDS DE LA VILLE DE DOUALA

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de douze (12) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces

administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, d'un montant de **cinq millions (5 000 000) francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **10/11/2022** à 13 heures 00, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Douala, dans la salle de réunions de ladite Commission, sise au sous-sol du Cercle Municipal et Multimédia de Douala 1er à Bonanjo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée

14.Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à

remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou la non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après à l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiés ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Présence dans le répertoire des entreprises défaillantes produite par l'organe en charge de la régulation des marchés publics ;
- Non -respect de deux (02) critères essentiels ;
- Absence de déclaration sur l'honneur attestant que l'entreprise n'est pas titulaire d'un marché avec la CUD non achevé et dont les délais sont échus depuis au moins deux ans.

Les critères essentiels :

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION	APPRECIATION
1	Chiffre d'Affaires	Oui/Non
2	Les Références du Cocontractant	Oui/Non
3	Expérience du personnel d'encadrement	Oui/Non
4	La disponibilité du Matériel et des équipements essentiels	Oui/Non

5	Preuves d'acceptation des conditions du Marché (CCAP et CCTP paraphé)	Oui/Non
6	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières :	Oui/Non

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre aura été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et disposant des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant Cent Vingt (120) jours à partir de la remise de ces dernières.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après : Communauté Urbaine de Douala- Direction des Services Généraux et du Patrimoine, Sous-direction de la Passation des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 1.049, Rue Pasteur 210 Immeuble SCI à Bonanjo – 5e étage à côté de la Délégation Régional des Forêts et de la Faune, BP 43 Douala, Tél. : (237) 233 421 509 Douala Cameroun; avec copie à la Direction de l'Entretien et de la Construction des Infrastructures de la Communauté Urbaine de Douala, sise à la base voirie de Bonanjo

Dénonciation de cas de corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS

aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ou par écrit au Maitre d'Ouvrage et au Président de la Commission de Passation des Marchés ou encore aux numéros suivants : 695 29 81 15 / 679 88 80 26 de la cellule anti-corruption (IGS) de la Communauté Urbaine de Douala.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DOUALA Le 17-10-2022
Le MAIRE
MBASSA NDINE Roger